

Date de dépôt: 26 juin 2008

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Leyvraz : La présidente du Grand Conseil fait-elle partie des VIP de la République et canton de Genève ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 juin 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Samedi dernier 7 juin, à l'occasion de l'Euro 2008 et du match entre le Portugal et la Turquie, le Conseil d'Etat a reçu des personnes au Stade de Genève, en qualité de VIP, selon un protocole établi par l'Etat et non par l'UEFA.

Le Bureau constate avec surprise que sa présidente, première citoyenne du canton, n'y a pas été conviée. Après réclamation auprès du chef du protocole, une invitation de « dernière minute » a été reçue, qui, par décence, a été déclinée.

Le Bureau a aussi appris qu'une verrée VIP avait ensuite été offerte au centre commercial de la Praille par le Conseil d'Etat à une cinquantaine de personnes. Le Bureau relève qu'il aurait été particulièrement honorable pour Genève qu'à cette occasion la présidente du Grand Conseil, liée par des attaches profondes à la Péninsule Ibérique, y fût également conviée.

Ma question est donc la suivante :

Le Conseil d'Etat peut-il indiquer au Grand Conseil combien de billets VIP ont été distribués, et à qui ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le nombre de billets à disposition du Conseil d'Etat résulte, d'une part, de l'ensemble des billets reçus par l'UEFA et, d'autre part, du fruit des échanges effectués avec les villes hôtes.

Pour le match Portugal-Turquie, le Conseil d'Etat a pu disposer de 81 billets, dont 16 en catégorie « VIP ».

La répartition entre les billets « VIP » et les billets « Catégorie 1 » s'est effectuée selon l'ordre protocolaire jusqu'à la veille du match et c'est dans ce contexte que la présidente du Grand Conseil s'est vue offrir un billet « VIP », billet qu'elle a refusé, préférant décliner l'invitation, et qui est donc resté inutilisé.

Il est à noter également que même si les billets reçus étaient de différentes catégories, tous les invités étaient placés dans le même secteur du stade et jouissaient d'une vue optimale sur l'ensemble du terrain.

En sus de la possibilité pour tous les députés d'acheter des billets pour l'EURO, le Conseil d'Etat a décidé, lors de sa séance du lundi 2 juin 2008, de remettre des billets à l'ensemble des membres du bureau du Grand Conseil. Cette décision a été communiquée le jour-même à la présidente du Grand Conseil, au 1^{er} vice-président et à la 2^e vice-présidente par le président du Conseil d'Etat lors de leur entretien au Salon jaune.

S'agissant des réceptions auxquelles étaient conviées les personnes ayant reçu un billet, le Conseil d'Etat a jugé utile de pouvoir rencontrer ses invités avant le match, afin d'avoir l'opportunité de les saluer et de saisir cette occasion pour conférer à ces invitations une dimension de relations publiques.

Il est à noter que les invités recevaient une invitation aux réceptions avec leur billet. En refusant son billet pour le match, la présidente du Grand Conseil a par voie de conséquence renoncé implicitement à son invitation à la réception.

Il convient également de souligner que la gestion des invitations, ainsi que l'organisation de manifestations dans le cadre de l'EURO 2008, se sont opérées dans un contexte très particulier dont le canton n'a pas l'entière maîtrise, au contraire d'autres événements officiels, telles les célébrations patriotiques ou autres cérémonies officielles.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot